

BAREME 2025

	Abonnement annuel		
	Part fixe	Part variable par habitant	Maxi
Commune	330 €	1,05 €	5 000 €
Communauté de communes inférieure à 25 000 habitants	3 300 €	0,72 €	11 000 €
Communauté de communes supérieure à 25 000 habitants ou Communauté d'agglomération	4 950 €	0,28 €	24 200 €
Autres EPCI, syndicat, régie	4 950 €	0,28 €	6 600 €
Organisme départemental	7 700 €		
Conseil départemental	42 900 €		

Nombre total d'utilisateurs	1 à 10 utilisateurs	11 à 100 utilisateurs	> 100 utilisateurs
	1,0	1,5	3,0

Fonctionnalités	Coefficient
Deuxieme Géoservice	0,5
Accès aux données par flux ou extraction	0,5
Géoservice Ris Net ou XMAP	1
Géoservice Ris Borne	1
Rediffusion Extranet	1,5

Mutualisation des abonnements	Coefficient
Communes + EPCI adhérent au GIP	0,7
Communes + EPCI non adhérent au GIP	0,8

Type d'abonné	Coefficient
Organisme doté d'une mission de protection d'environnement	0,5
Gestionnaire public de réseau pour le compte de collectivités abonnée à la RGD	0,5

La revalorisation sera calculée selon la formule suivante :

$$PI = PO \times (S1/SO)$$

Dans laquelle

PI est le prix révisé

PO est le prix d'origine

S1 est le dernier indice SYNTEC connu au 1^{er} janvier de l'année N+1

SO est l'indice SYNTEC de référence connue au 1^{er} janvier 2025